



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

21 Rue des Aubergeries
(Tél 04.92.43.22.04)

E-mail : contact@chateauroux-les-alpes.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Jeudi 30 avril 2026 à 19H00 en Mairie

Présidence

La séance est ouverte par Madame le Maire, Lydie RIGNON

Présences

Membres présents : Lydie RIGNON, Julien BRENIERE, Isabelle PALMARINI, Thomas BETH, Lucie ANTHOINE, Pascal GOURCEAUX, Gaëlle MATHIEUX, Hervé BAYARD, Jean-Jacques DAUBERT, Bénédicte ABRARD, Mélina DAUGE, Jérôme LELONG, Jean-Michel FORTOUL, Delphine LORRAIN, Maxime SARTON

Secrétaire de séance : Thomas BETH

Ordre du jour :

- Vote du compte-rendu du CM du 03/04/2026
- 34- Renouvellement commission communale des impôts directs
- 35- Convention partenariat bibliothèque
- 36- Subventions aux associations 2026
- 37- Tarifs marché estival 2026
- 38- Redevance terrasse tarifs 2026
- 39- Tarif branchement électricité
- 40- Formation des élus
- 41- Plan de financement acquisition matériel
- 42- Taux de la fiscalité directe locale - année 2026
- 43- Majoration Taxe Habitation Résidence Secondaire
- 44- Délibération Budgets Primitifs 2026
- 45- Vidéosurveillance - installation de caméras
- Questions diverses

Madame le Maire informe les élus qu'elle retire la délibération n°45 sur la vidéosurveillance - installation de caméras. Elle est dans l'attente de plus d'éléments.

Le compte-rendu du conseil municipal du 03/04/2026 est adopté à l'unanimité soit 15 voix.

34- Renouvellement commission communale des impôts directs

Cette délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) remplace la délibération précédente du 03/04/2026, après nouveau travail en réunion technique du conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

35- Convention partenariat bibliothèque

Délibération concernant la convention de partenariat à la demande de la structure dénommée « MAS des Écrins » afin de favoriser l'accès à la lecture pour ses résidents. D'une durée de 1 an elle aborde les conditions d'accueil des personnes, et du prêt des livres.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix, sans débat notable.

36- Subventions aux associations 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de répartir le montant des subventions de fonctionnement aux associations.

Elle fait part des diverses demandes reçues en mairie et explique qu'elles doivent fournir le bilan comptable et des manifestations de l'année précédente ainsi que le budget prévisionnel et les animations proposées sur l'année en cours.

L'adjointe aux finances explique qu'il a été décidé en réunion de travail que les montants 2025 seraient maintenus cette année en attendant de rencontrer les associations. L'objectif sera de travailler sur un dossier type à remettre en mairie afin que chaque association remplisse le même document ce qui permettra d'obtenir des éléments comparables.

Madame le Maire explique également que pour les associations n'ayant pas leur siège sur la commune, les aides sont attribuées en fonction des services apportés pour la commune.

L'adjointe aux finances précise que la ligne « divers » pour 4 834 euros sera dédiée à des demandes ponctuelles éventuelles.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

37- Tarifs marché estival 2026

Madame le Maire informe que les dates d'ouverture du marché estival sont du mardi 2 juin 2026 au mardi 29 septembre 2026 (correction sur la délibération). Les tarifs sont inchangés pour l'année 2026.

L'élue en charge du tourisme précise qu'elle va essayer de promouvoir le marché et collaborer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de changer le jour et l'horaire du marché, l'intérêt de mettre en place un marché de producteurs avec animations, etc. Ce sujet sera travaillé par les comités dédiés pour 2027, avec expérimentations possibles à l'été 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

38- Redevance terrasse tarifs 2026

Les tarifs d'occupation du domaine public sont modifiés afin de proposer une tarification égale pour tous en fonction de la surface, et du nombre de jours d'utilisation dans l'année.

L'adjointe aux finances annonce qu'un travail va être effectué pour mettre à jour ou établir (selon le cas) des conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

39- Tarif branchement électricité

Les tarifs de branchement à l'électricité pour les professionnels sont revus également afin de proposer un tarif équitable.

Il est proposé une tarification à la journée et une facturation à l'issue de la période d'utilisation. Une réflexion pourra être menée à l'avenir pour ré-ajuster le tarif et la puissance.

Discussion sur la puissance maximum qui est modifiée pour 1KWh, et correction de la délibération avec remplacement du mot « consommation » par le mot « puissance ».

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

40- Formation des élus

Madame le Maire explique que c'est une obligation de délibérer sur la formation des élus, il est donc inscrit au budget un montant minimum.

Une élue explique que l'objectif est de faire un plan de formation des élus.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

41- Plan de financement acquisition matériel

Madame le Maire fait part de ses inquiétudes concernant l'état du matériel roulant ainsi que des équipements des services techniques communaux.

Il est donc envisagé l'acquisition de matériels. Une demande de subvention va être faite dans le cadre de la DETR 2026 et au département.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

42- Taux de la fiscalité directe locale - année 2026

Madame le Maire rappelle que par délibération du 03/04/2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 95,64 %
- taxe habitation sur les résidences secondaires : 8,50%

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux TFPB et TFPNB mais d'augmenter le taux de THRS pour se rapprocher de la moyenne départementale (14,5%), le taux 2026 de THRS ainsi proposé est 9,23 %.

L'adjointe aux finances explique qu'il faut augmenter légèrement et régulièrement les taux pour montrer que la Commune fait des efforts car l'Etat regarde les montants votés pour l'attribution des dotations.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

43- Majoration Taxe Habitation Résidence Secondaire

Madame le Maire rappelle que par délibération du 17/07/2025, le conseil municipal avait fixé le taux de majoration de THRS à 30%.

Elle explique que cette majoration utilisée auparavant n'est a priori pas pérenne d'après la Direction Générale des Finances Publiques et qu'il est plus adapté de la baisser progressivement et d'augmenter également progressivement le taux de la THRS (voté ci-avant) pour un résultat neutre sur les comptes publics et une meilleure clarté sur les taux d'imposition.

Il est ainsi décidé de la diminuer à 20%.

Cette baisse se verra sur l'année 2027 puisqu'il y a un décalage d'un an.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

44- Délibération Budgets Primitifs 2026

L'adjointe aux finances présente le budget primitif du budget principal de manière détaillée via un diaporama joint au présent compte-rendu.

En fonctionnement elle explique qu'un taux d'inflation a été appliqué sur les dépenses par sécurité.

En dépenses de fonctionnement, la Commune présente 1 100 euros par habitant et par an : c'est un montant important qu'il sera utile de comparer l'an prochain à notre strate de communes.

En investissement, les programmes du mandat précédent qui avaient été initiés doivent être terminés. De nouvelles dépenses sont inscrites principalement sur l'acquisition de matériels pour les services techniques. Un taux moyen de 67 % de subvention est prévu.

Quelques détails sont donnés sur les 9 emprunts en cours, les transferts qui servent à financer notamment le SIVU Les Loulous, etc.

Le budget primitif annexe du camping ne sert qu'à recevoir le montant de la DSP et payer les locations de parcelles. Cependant d'anciens amortissements et des transferts de subvention doivent encore être inscrits.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

Questions diverses

- Un élu a regardé les différentes factures fournisseurs et aimerait que certaines soient plus détaillées pour être plus facilement analysées.
- Le maire précise qu'une prochaine réunion de travail aura lieu rapidement pour le stationnement dans le village car actuellement c'est un peu l'anarchie.
- La fête de St Marcellin a lieu dimanche 3 mai, la messe est à 11h.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h au monument aux morts
- Madame le maire a rencontré les nouveaux gérants du gîte des Pinées. L'ouverture serait prévue pour le 1^{er} juin mais de gros travaux doivent être réalisés avant, par la Commune ainsi que par les gérants, car le gîte se trouve dans un état avancé de dégradation. Les nouveaux gérants sont très motivés malgré ces gros travaux et le Conseil leur souhaite une belle arrivée sur la commune.
- Une élue explique qu'un challenge mobilité a lieu à l'école la 1^{ère} semaine de juin, donc de nombreux enfants se déplaceront à vélo dans le village. Une signalétique sera mise en place pour informer les habitants.
- Une élue souhaite évoquer le problème de la provenance des viandes et poissons de la cantine, et d'une manière générale de la trop mauvaise qualité des repas.

L'adjointe répond que beaucoup de choses ont déjà été faites depuis l'élection en un mois et que ces sujets là seront traités plus tard. C'est toutefois bien un sujet majeur pour lequel les élus vont se mobiliser.

- Une élue fait le point sur le projet de city stade. Pour le moment le projet est arrêté car la nouvelle équipe souhaite y réfléchir (emplacement, avis des jeunes...)

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance
Thomas BETH



Le maire
Lydie RIGNON

